CHAPITRE 9 : Sport dans la seconde moitié de la Vème République (1970-…)

1. **Repères et contextes**

* **Repères politiques** :
* 1974 – 1981 : Giscard président
* 1981 – 1995 : Gauches au pouvoir (Mitterrand)
* 1995 – 2007 : Les années Chirac
* 2007 – 2012 : Sarkozy
* 2012 – 2017 : Hollande
* **Contexte** :

1985 : Cirse, chômage des jeunes, essor des nouvelles technologies

Années 1980 – 2000 marquées par la perte des repères traditionnels, montée de l’individualisme / postmodernité

1. **Relations entre le sport et l’Etat**
2. **Sous Giscard : Loi Mazeaud (1975)**

* Le développement de la pratique des activités physiques et sportives, élément fondamental de la culture, constitue une **obligation nationale**
* En liaison avec le mouvement sportif, l’Etat et les collectivités publiques favorisent la pratique des APS par tous et à tous les niveaux et contribuent à la réalisation des équipements ou aménagements nécessaires

1. **Sous Mitterrand**

* 1981 – 1995 : F. Mitterrand (gauche au pouvoir)
* Désengagement budgétaire de l’Etat
* **Désengagement relatif** de l’Etat car en **1984** : Etat donne au sport une mission de service public

**→** Le cadre budgétaire conduit la politique publique à devoir chercher un nouvel **équilibre** dans les relations **entre les acteurs traditionnels du sport** (Etat – Fédérations) et les **nouveaux acteurs** (collectivités locales, médias, entreprises)

* 1981 : **Loi de décentralisation** = redonne aux régions une marge d’initiative (développement local + amélioration de la formation, du statut social et professionnel des cadres territoriaux)
* **Décentralisation / Municipalisation du sport**: Conseils régionaux / généraux investissent dans la construction d’équipements en tenant compte davantage de la diversité des demandes de pratique (hors cadre = hors clubs / hors fédérations) qui prennent pour cadre des espaces naturels et publics de la ville

**Loi Avice (1984)**

* Souligne que les APS sont « ***d’intérêt général et constituent un droit*** »
* Fédérations agréées
* Participent à l’exécution d’une mission de service public que l’Etat lui a attribué
* Développement et organisent la pratique des AP
* Assurent la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles
* Délivrent les titres fédéraux

1. **Sous Chirac : Loi Buffet (2000)**

* Organise le statut + rôle des fédérations et groupements sportifs au-dessus desquels se situe la **CNOSF**
* CNOSF (Comité Nationale Olympique du Sport Français)
* Association reconnue d’utilité publique
* Représente le sport français auprès des pouvoirs publics et organismes officiels
* Favorise la promotion des sportifs tant sur le plan social que sur le plan professionnel
* Apporte une aide aux fédérations adhérentes

**Loi Buffet** : Fixe le cadre du service public du sport + réaffirme le principe de reconnaissance d’une étroite complémentarité entre l’Etat et le mouvement sportif  
**→ Bases sur lesquelles se fonde encore aujourd’hui la pratique du sport**

1. **Etat du champ des activités physiques et sportives : rôle croissant de l’économie**

* **D. CHARRIER**, « *Analyses économiques du sport : conditions de développement et perspectives scientifiques* », Cahier de la recherche de l’Institut Supérieur de Commerce de Paris, n°22, 2009

**Demandes et offres…**

* Rapports sport – économie de plus en plus étroits
* Discours politiques et idéologiques déplacés = **gérer le sport comme une entreprise**
* Dirigeants sportifs sont des patrons d’entreprise + offreurs prennent de plus en plus en considération les demandes  
  **= Mise en concurrence des offreurs + Concurrence des modèles de pratique**

**Concurrence des modèles pratique…**

* **Modèle compétitif** : Des années 60 – 70 : + concerner par les enjeux économiques et politiques que par les innovations. Or fuite des pratiquants devant les organisation traditionnelles
* **Modèle des pratiques consuméristes** : consommation active (sport pratique) et consommation passive (sport spectacle), article de sport = nombreux
* **Modèle aventureux** : Logique de dépaysement aventure + prise de risque = Peu pratiqué car onéreux
* **Modèle des pratiques hybrides** : à l’interface de 2 APS (exemple : Canyoning, randonnée) = peu de pratiquant

**= Système des sports se développe, se complexifie / recomposition permanente**

A partir des années 60 mais surtout dans les années 80

* Régulation de l’Etat mais changements sociaux + changements des rapports aux corps / nouvelles aspirations – demandes des populations
* Mouvement sportif traditionnel tiraillé entre une **société sportive qui évolue** (demande sociale) et une **société sportive économique**
* Exigences des acteurs économiques de plus en plus prégnantes sur la société sportive + acteurs eco transforment la société sportive

1. **Plus d’un siècle d’histoire du sport résumé en 4 phases**

**Les évolutions techniques et technologiques, les transformations sociales, économiques, politiques et juridiques affectent le sport depuis des décennies**

* 4 phases :

1. 1900 – 1950
2. 1950 – 1975
3. 1975 – 2000
4. 2000 - …
5. **Phase 1 : 1900 / 1950**

* **Invention, organisation et réglementation du sport**
* Société sportive de la fin du 19ème siècle repose sur ***l’amateurisme + apolitisme*** **→** Valeurs de l’Olympisme de Coubertin (bourgeoisie). Pour la plupart des historiens, le sport est une construction des sociétés bourgeoises (publics schools…) et qui s’est étendu par le biais des transports, guerres, voyages…
* Les années 20 – 30 : le sport international s’organise et la France est à l’origine de nombreuses manifestations (JO, jeux interalliés, coupe du monde (de football créée par Jules Rimet), etc…)

1. **Phase 2 : 1950 – 1975**

* **Le sport au service de l’Etat** (**ATTENTION** : En France, l’Etat intervient dans le domaine sportif à compter des années 1920 mais les historiens estiment que c’est le Front Populaire qui imposera sa marque qui traduira le lieu des premières investigations, ou engagement de l’Etat dans le domaine sportif. Ils vont se poursuivre sous Vichy, mais l’intrusion de l’Etat dans le domaine sportif va s’accentuer dans les années 50 (De Gaule +++)).
* Début des années 60 : sport = ***service public*** et le mouvement sportif ***s’institutionnalise***
* **1961** : Loi programme = création d’équipements sportifs
* **1964** : Création d’un corps de fonctionnaire, de cadre technique d’Etat dont la mission est de former des éducateurs, des entraineurs
* **1975** : Loi Mazeaud
* **Puis 1984** : Loi Avice et **2000** : Loi Buffet

1. **Phase 3 : 1975 – 2000**

* Les historiens pensent que le modèle sportif traditionnel est en crise.
* « *Pratique hors cadre* »
* Demande sociale renouvelée compte tenu des changements sociaux, économiques… qui touchent les individus.
* Modèles traditionnels concurrencés par le modèle hybride mais continu malgré les pressions qui s’exercent sur lui
* « *Culture de la contestation* » : rupture avec les codes du sport traditionnel
* Ce qui différencie les pratiques sportives traditionnelles des nouvelles pratiques sportives, c’est que à compter des années 80 les individus veulent rompre avec le modèle sportif trop rigide. D’ailleurs les grandes marques sportives (Nike, Rebook) vont profiter pour valoriser un engagement différent dans les pratiques sportives (*Nike prend une égérie (Cantona) qu’ils vont mettre en rupture avec le modèle sportif traditionnel compétitif*)

1. **Phase 4 : 2000 - …**

* Hybridation, pratiques à risque, cyber – sports = recherche de nouvelles sensation
* Nouvelles marques baseront leurs stratégies de communication sur des techniques / technologies nouvelles
* Sport exploitera des sites non plus naturels mais virtuels (plan de ski, circuits automobile…)
* ***Reconfiguration de l’offre du sport*** : cyber sports, apprentissage en toute sécurité des sports à risque, faciliter les conditions de pratiques..
* **Alain Loret** : évolutions (techniques, culturelles, sociales ) → Une diversifciation des offres de sport → Considérées par les organisation sportives traditionnels sinon risque de disparaitre

L’histoire du sport s’est complexifiée. Cette représentation est caricaturale

**Conclusion définitive**

* Fin du 13ème siècle – début du 21ème siècle, sport moderne transformé
* Système des pratiques sportives :
* **Massifié** dans la mesure où la pratique sportive s’est largement démocratisée sur plu d’un siècle
* **Diversifié** car des modèles sportifs coexistent et se concurrencent : Modèle sportif **de compétition** ***institutionnel et traditionnel*** (*début 20ème siècle*), le modèle ***consumériste*** (*passive/active*), modèle sportif ***extrême*** (*pratique sauvage, de pleine nature avec une prise de risque importante* ***→*** *Nicolas Peslin),* modèle sportif **hybride**
* **Féminisé** : les femmes à compter des années 60 vont s’investir dans certaines pratiques sportives (TD)
* Tendances sont désormais à l’individualisation des pratiques avec la recherche, pour les citadins, de forme d’organisation à faible contrainte, de délocalisation
* « Technologisation » et « écologisation » des APS = faits porteurs de l’avenir car nouveau mode de rapport à la nature induit un nouveau mode de rapport au corps (plus en plus d’attention)

Le sport offre **3 directions**

1. **Sport traditionnel** : permet d’exprimer ses qualités ou de consommer son énergie
2. **APS de remise en forme** = permet de cultiver et de pérenniser « la jeunesse » des adultes
3. **APS hybride, virtuelle, extrême**= permet d’exprimer ses fantasmes et angoisses. D’autant plus que les limites sont repoussées grâce au pouvoir des sciences et des techniques

**→** **Contexte post moderne**: besoins d’une société en crise, quête d’unité et identité + nouveaux rapports au corps + environnement

**Sujet évaluation terminale** : Combinaison entre les 9 premiers chapitres et les 2 derniers chapitres